

au moyen d'un vaccin provenant de veaux. Il exige aussi que le cultivateur détruise tout reproducteur atteint de la maladie, car il est à son avantage de ne pas le garder au sein de son troupeau. Nous n'avons pas donné suite aux propositions qu'on a parfois formulées à la Chambre, c'est-à-dire effectuer certains versements à l'égard des animaux abattus. Nous l'avons fait en vue d'enrayer d'autres maladies, mais non en ce qui concerne l'avortement infectieux. Nous poursuivons à peu près le même programme que l'an dernier.

**M. Johnston:** Avant de passer à autre chose, le ministre pourrait-il me dire quels progrès on a réalisés dans l'épreuve du traitement Koch, proposé au ministère, je crois, par le D<sup>r</sup> Arnott, de London. Pour ce qui est du traitement Koch, on a, je crois, tenté beaucoup d'expériences non seulement sous les auspices du ministère de l'Agriculture à Ottawa mais aussi sous la direction des gouvernements de l'Ontario et d'autres provinces, surtout celui de la Colombie-Britannique. Il y a un an ou deux, on avait assez bon espoir, semble-t-il, que le traitement Koch guérirait l'avortement infectieux. Je me souviens qu'il y a quelques années, le D<sup>r</sup> Arnott est venu à mon bureau et à celui du député de Battle-River ici à Ottawa. Le ministre peut-il nous indiquer le résultat de l'enquête? Le traitement a-t-il été complètement abandonné? Le croit-on sans valeur? Donne-t-il quelque espoir; enfin qu'en pense-t-on?

**Le très hon. M. Gardiner:** A la suite d'une enquête passablement soignée, les fonctionnaires du ministère ne sont pas portés à répandre l'idée que le traitement guérit l'avortement infectieux. Bien entendu, il est assez difficile d'affirmer que tel ou tel traitement ne vaut rien.

**M. Johnston:** Les expériences ont-elles réussi?

**Le très hon. M. Gardiner:** Nos fonctionnaires ne sont pas du tout de cet avis. De temps à autre, le D<sup>r</sup> Arnott me rend visite, à moi comme à d'autres. Étant lui-même tout à fait convaincu, il a persuadé certaines gens que le traitement est excellent. Peut-être réussira-t-il en certains cas. Mais le ministère ne répandrait pas l'idée que ce traitement guérit l'avortement infectieux.

**M. Argue:** Dans le même ordre d'idées on me permettra de demander si le traitement de Koch a eu quelque succès, du moins dans certains cas, contre la mammite? Je crois comprendre qu'on a obtenu quelque succès justement en ce domaine. Je me souviens

d'avoir reçu des documents par la poste à ce sujet et j'aimerais bien que le ministre dise un mot là-dessus.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je n'aime pas parler ici des idées que certains particuliers peuvent avoir sur la possibilité de guérir ceci ou cela, chez les humains ou chez le bétail. Je ne suis pas spécialiste de la question, mais mes fonctionnaires me disent que les enquêtes assez étendues auxquelles ils se sont livrés ne permettent pas de conclure à des résultats particulièrement brillants dans les tentatives d'emploi de la méthode de Koch pour le traitement de la mammite ou de l'avortement épizootique.

**M. Wright:** A-t-on eu du succès dans le traitement de la mammite au moyen de la pénicilline.

**Le très hon. M. Gardiner:** Elle donne de bons résultats. Je crois que généralement on ne recommande l'emploi de la pénicilline que sous la direction d'une personne qualifiée.

**M. Cardiff:** J'aimerais poser une question en ce qui concerne un cas qu'on m'a signalé seulement l'autre jour. La circonscription d'Huron est une zone épurée où on l'a procédé à deux épreuves, voire à trois dans le cas de certains troupeaux. Un cultivateur a perdu pas mal d'animaux. Or le ministre sait que dans un cas comme celui-là l'éleveur est compensé pour toutes les bêtes envoyées au fondoir. L'autre jour celui-ci m'a fait savoir qu'il avait perdu quatre bêtes et qu'un quartier de chacune est allé au fondoir, sans qu'il soit payé à cet égard. Pourquoi n'a-t-il pas été payé pour les quartiers envoyés au fondoir? Il y avait quatre quartiers, un pour chaque bête, donc un boeuf en tout. C'est du nouveau pour moi et j'aimerais que le ministre nous donne des explications à ce sujet.

**Le très hon. M. Gardiner:** La pratique ordinairement suivie quant à la suppression de la tuberculose dans les régions contrôlées consiste à verser \$40 pour la destruction d'un animal amélioré. Sauf erreur les \$40 sont versés, qu'une partie de l'animal soit détruite ou non. Si on envoie un quartier au fondoir et qu'il ne rapporte pas grand chose, le propriétaire reçoit les \$40 et il peut vendre les trois autres quartiers. C'est tout ce que le cultivateur reçoit. C'est la pratique ordinairement suivie, je crois.

**M. Cardiff:** Apparemment ce cultivateur n'a rien reçu pour les quatre quartiers qui sont allés au fondoir.

**Le très hon. M. Gardiner:** Il s'agit de quatre animaux différents, soit un quartier de chaque animal?